

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Novembre 2022

Référence
2022_47

Objet de la délibération
Tarifs de la location de la Salle des fêtes pour l'Association Loisirs et Détente

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

Date de la convocation
31/10/2022

Date d'affichage
31/10/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2022 et le 10 Novembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, M. BREDART Jean-Luc, Mme BROU Caroline, M. CHAMPROUX Martial, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusé(s) séance : M. COGNOT Gérard donne procuration à Mme Francine MENARD
M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas donne procuration à M. Jean-luc BREDART

A été nommé(e) secrétaire : Mme Julie VANDENBUSSCHE

Objet de la délibération : Tarifs de la location de la Salle des fêtes pour l'Association Loisirs et Détente

Depuis la tempête du mois de juin 2022 ayant rendu inaccessible la Salles des Fêtes de la commune de Saint Léger le Petit, la commune d'Argenvières autorise cette association à utiliser la salle des fêtes d'Argenvières tous les jeudis dans le cadre de leurs activités.

Madame la Maire expose au conseil municipal que cette association extérieure à la commune va continuer à utiliser la salle des fêtes d'Argenvières pendant la période hivernale et propose de demander une participation financière pour le chauffage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** de demander une participation financière à l'Association Loisirs et Détente de 25.00 € par jour d'utilisation des locaux pendant la période hivernale. Le titre sera effectué mensuellement à terme échu.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 15 Novembre 2022

La Maire
Francine MENARD

Le/La Secrétaire de séance
Mme Julie VANDENBUSSCHE





Publicité des actes de la commune par publication papier le : 16/11/2022

Transmis au contrôle de légalité le : 16/11/2022